

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017



Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue à l'Agence GMF Assurances de :
GMF-NIMES JEAN JAURES**

Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui

Non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et
des services**

Oui

Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- Le personnel est sensibilisé
- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : 78 AVENUE JEAN JAURES

Code Postal : 30900

Ville : NIMES

Nom de la Personne Morale : GMF ASSURANCES SA

SIRET : 398 972 901 06883

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

Notice d'Accessibilité

NOTICE DESCRIPTIVE D'ACCESSIBILITE POUR UN E.R.P**TYPE ET CATEGORIES PROPOSES**

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE CATEGORIE 5

ETABLISSEMENT

| DESIGNATION | ADRESSE COMPLETE | TELEPHONE |
|----------------|-----------------------------------|-----------|
| GMF ASSURANCES | 78 Av Jean Jaures 30 000 NÎMES | |

MAITRE D'OUVRAGE

| NOM | ADRESSE COMPLETE | TELEPHONE |
|----------------|---|----------------|
| GMF ASSURANCES | DIRECTION DES FINANCES IMMEUBLES 76 RUE DE PRONY 75857 PARIS CEDEX 17 | 01 49 64 37 15 |

MAITRE D'OEUVRE

| NOM | ADRESSE COMPLETE | TELEPHONE |
|----------------|---|-----------|
| GMF ASSURANCES | DIRECTION IMMOBILIERE - SERVICE TRAVAUX 148 RUE ANATOLE FRANCE 92597 LEVALLOIS PERRET CEDEX | |

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**I. DESCRIPTIF DE LA NATURE DES TRAVAUX**

Local commercial

Création d'une agence d'assurances composée d'un espace attente dédiée au public, d'un espace ouvert avec bureaux afin de recevoir les sociétaires, de zones réservées strictement au personnel tels que les locaux techniques, service courrier, cuisine froide,

Tous les locaux sont accessibles aux personnes handicapées,

Un sanitaire mixte handicapés est disponible,

II. PLACES DE STATIONNEMENTSANS OBJET CONCERNE

| NOMBRE TOTAL DE PLACES | NOMBRE DE PLACES | LARGEUR EMPLACEMENT |
|------------------------|------------------|---------------------|
| | | |

III. CHEMINEMENT DU STATIONNEMENT OU DE LA VOIE PUBLIQUE A L'ENTREE DE L'E.R.P

SANS OBJET
 CONCERNE

| LIBELLE | 1ERE ENTREE BAT | 2EME ENTREE BAT | 3EME ENTREE BAT |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| NATURE DU SOL DU CHEMINEMENT | | | |
| RAMPE PENTE (Pourcentage) | NEANT | | |
| LONGUEUR | NEANT | | |
| LARGEUR | NEANT | | |
| PALIER DE REPOS (NBRE, DIMENSIONS) | NEANT | | |
| GARDE CORPS STRUCTURE AU NIVEAU > 0,40 M | NEANT | | |
| PORTE D'ENTREE LARGEUR | 2x90 CM | | |
| DIMENSIONS SAS (Hors débattement de portes) | NEANT | | |
| RESSAUTS (Hauteur, Forme) | 0,02 | | |
| DIMENSIONS DES VANTAUX | NEANT | | |
| TAPIS BROSSE (Nature) | ALCAM | | |
| SYSTEME ELEVATEUR (Type) (Dimension, hauteur commande) | NEANT | | |
| OBSTACLES ET POTEAUX DISTANCE ENTRE EUX | NEANT | | |
| CHANFREINAGE | NEANT | | |
| CONTRASTES COULEURS | NEANT | | |
| BANDE D'ALERTE (Dimension, nature) | NEANT | | |

IV. CHEMINEMENT A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

1. CHEMINEMENTS VERTICAUX, ENTRE NIVEAUX, PREVUS POUR LES HANDICAPES

SANS OBJET
 CONCERNE

1-1 PAR ASCENSEUR

Nombre d'ascenseurs Accessibles aux personnes handicapées :

| LIBELLE | ASCENSEUR N°1 | ASCENSEUR N°2 | ASCENSEUR N°3 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| DIMENSION CABINE | | | |
| PRECISION ARRET | | | |
| HAUTEUR DES COMMANDES | | | |
| SIGNAUX SONORES EN PALIERS, INDICATIONS DES ETAGES ET DES CONSIGNES DE SECURITE ET EN BRAILLE | | | |
| PRESENCE DU LOCAL DE REFUGE | | | |

1-2 PAR ESCALIER

SANS OBJET
CONCERNE

| LIBELLE | ESCALIER N°1 | ESCALIER N°2 | ESCALIER N°3 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| LARGEUR D'ESCALIER | | | |
| HAUTEUR DES MARCHES | | | |
| GIRON | | | |
| MARCHE (COULEUR) | | | |
| NEZ DE MARCHE (COULEUR) | | | |
| BANDE D'ALERTE AU SOL DIMENSION ET NATURE | | | |
| MAIN COURANTE (DESCRIPTION, DEBUT, FIN) PROLONGEE | | | |

2- CHEMINEMENTS HORIZONTAUX SUR UN MEME NIVEAU

SANS OBJET
CONCERNE

2-1 DANS LE NIVEAU

2-1-1 LES CIRCULATIONS

Largeur : 1,40 mini sauf un passage ponctuel 1,12

2-1-2 LES PORTES

SANS OBJET
CONCERNE

Dimension des portes : 2 x 0,90m pour la porte d'accès principale
0,90m pour toutes les autres portes

Portes et cloisons en verre (signalisation) : Vitrophanie de signalisation

Système d'ouverture :

2-1-3 LES SEUILS, LES RESSAUTS

SANS OBJET
CONCERNE

| LIBELLE | SEUIL N°1 | SEUIL N°2 | SEUIL N°3 |
|---------|-----------|-----------|-----------|
| HAUTEUR | | | |
| FORME | | | |

2-1-4 LES SOLS

SANS OBJET
CONCERNE

Nature des sols : Carrelage en attente
Moquette en bureaux et espace ouvert
Sol plastique dans sanitaire et repas

Trous et fentes dans le sol (grille avec barres <2cm au sens de la marche)

NEANT

2-1-5 BORNES, POTEAUX ET NEZ DE MARCHE

SANS OBJET
 CONCERNE

Obstacles, bornes, poteaux (contrastes des couleurs)

Bandes d'alerte, dimensions et nature PVC Strié noir 2,0 x 0,30

Angle chanfreiné

SANS OBJET
 CONCERNE

2-2 CAS D'UN DENIVELLE

| LIBELLE | DENIVELE N°1 | DENIVELE N°2 | DENIVELE N°3 |
|---|---|--------------|--------------|
| MARCHES (NOMBRE) | 3 | | |
| LARGEUR DE L'ESCALIER | 2,48 ML | | |
| HAUTEUR DES MARCHES | 15 CM | | |
| GIRON | 30 CM | | |
| MARCHE (COULEUR) | GRIS Bleu | | |
| NEZ DE MARCHE (COULEUR) | ALU CLAIR | | |
| BANDE D'ALERTE AU SOL, DIMENSIONS & NATURE | PVC STRIE 2,00 x 0,30 | | |
| MAIN COURANTE (DESCRIPTION, DEBUT, FIN) PROLONGEE | OUI Crosse de départ et prolongement GC | | |
| RAMPE | OUI | | |
| PENTE (POURCENTAGE) | 5% | | |
| LARGEUR | 1,40 ML | | |
| LONGUEUR | 5,00 + 3,85 ML | | |
| PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION) | 1 1,40 x 1,40 | | |
| HAUTEUR DU DENIVELE ET TYPE DE PROTECTION | 45 CM | | |
| SYSTEME ELEVATEUR | | | |
| TYPE ET DIMENSION | | | |
| HAUTEUR DES COMMANDES | | | |

V.SANITAIRES

SANS OBJET
 CONCERNE

| LIBELLE | HOMMES | FEMMES | MIXTES |
|---|--------|--------|--------|
| BATTERIE WC STANDARD (NBRE) | | 1 | |
| WC ACCESSIBLES AUX HANDICAPES (NOMBRE) | | | 1 |

| | | | | | | |
|------------------------------|---------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Espace latérale à la cuvette | Largeur de la porte | Hauteur cuvette mur latéral | Distance axe cuvette, mur latéral | Hauteur commande chasse | Hauteur barre d'appui (horizontale) | Hauteur accessoires |
| 1,57m | 0,90m | 0,50m | 0,40m | 0,75m | 0,75m | 0,70m |

VI. LAVABOS

SANS OBJET
 CONCERNE

| LIBELLE | HOMMES | FEMMES | MIXTES |
|---|--------|--------|------------|
| LAVABOS (NBRE) | | 1 | |
| LAVABOS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPES (NBRE) | | | 1 DANS WC. |

| ESPACE LIBRE (FRONTAL OU LATERAL) | HAUTEUR LAVABO (DESSOUS, DESSUS) | HAUTEUR MIROIR | HAUTEUR ACCESSOIRES |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------|---------------------|
| 2,19 m | 0,70m / 0,80m | 0,95m | 0,70m |

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- * Code de la construction et de l'habitation - R111-19 et suivants
- * Code de l'Urbanisme
- * Loi d'orientation du 30 juin 1975 (N°75-534)
- * Loi N°91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité, et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme
- * Decret N° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme
- * Arrêté au 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques à respecter lors de création, modification ou aménagement d'établissement recevant du public
- * Circulaire du 7 juillet 1994 N° 94-55 (logement, équipement, affaires sociales) relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
- * Règlement de sécurité incendie

Date : 09/05/2010

GMF ASSURANCES
 Direction Immobilière
 66 rue Saint Lazare
 75320 PARIS CEDEX 09

Attestation d'Accessibilité

Affaire suivie par :

NETRY THEDDY

Direction Exploitation - Pôle Exploitation GMF

Responsable Pôle Exploitation GMF

86 rue de St Lazare

CS100120

75020 PARIS CEDEX 09

Tel. : 01 55 50 61 12

theddy.netry@covea-immobilier.fr

PREFECTURE GARD (30)

10, av Feuchères

30045 NÎMES CEDEX 9

CR/AR n° LA 103 122 84 61 4

Levallois, le 18 février 2015,

OBJET

: ATTESTATION D'ACCESSIBILITE D'UN ERP DE 5EME CATEGORIE CONFORME AU 31
DECEMBRE 2014 EXEMPTANT D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Theddy NETRY, responsable Pôle Exploitation GMF, représentant GMF Assurances (SIRET 39 897 290 100 019) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé au **78 AVENUE JEAN JAURES 30000 NIMES**.

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte :

le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.

l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable Pôle Exploitation GMF
NETRY THEDDY

COPIE : COMMISSION ACCESSIBILITE -
MAIRIE DE NIMES

GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT
86 rue Saint Lazare
75320 PARIS Cedex 09

GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT - GIE
11, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 PARIS
PARIS 399 485 416

Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,
sur certains sites, selon les préconisations validées par
les Commissions d'Accessibilité*

**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT**

* Grand modèle

www.medinov.fr



| Références | Type | Longueur Max/Min mm | Largeur utile de la rampe mm | Poids max supporté kg | Poids de la rampe kg |
|------------|--|------------------------|---------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| 30100-070 | RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE | 700 | 730 | 300 | 3.5 |
| 30100-085 | | 850 | 790 | 300 | 4 |
| 30100-125 | | 1250 | | 300 | 6 |
| 30100-165 | | 1650 | | 300 | 7.5 |
| 30100-205 | | 2050 | | 300 | 9.5 |

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plais de

Tél: 04 37 28 08 14

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



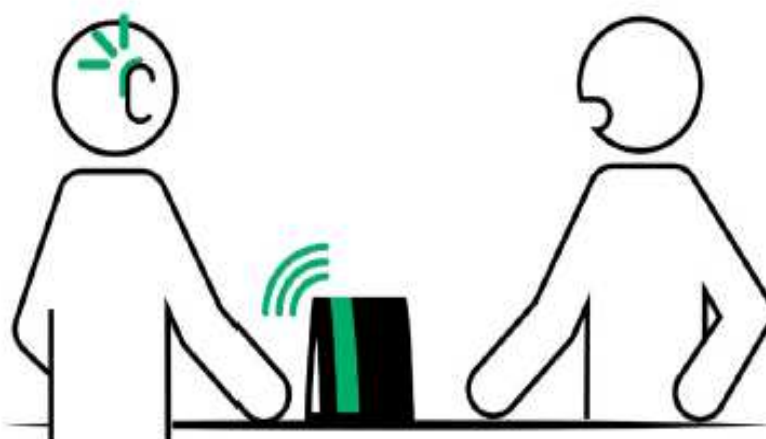
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70mm
- Poids : 635g
- Portée : 1m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1
en supplément



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} et 2^e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 **Découvrez nos produits**
sur **www.okeenea.com**

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles à chaque visite

Paliers :

- boutons d'appel, voyants et indicateurs
- portes et vantaux
- serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture
- oculus
- des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme

Cabine :

- précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier
- alarme, téléalarme, dispositif de secours
- boutons et voyants, éclairage
- vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture)

Machinerie :

- niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques.

Egalement observés :

- confort au démarrage et à l'arrêt
- fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine
- les éventuels bruits, vibrations

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 2 fois par an

Câbles :

- état, tension, allongement et points de fixation
- usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage
- câbles et chaînes

Frein :

- usure des garnitures, test de l'efficacité
- isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 1 fois par an

Contrôle parachute :

- composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)
- limiteur de vitesse et poulie de tension
- essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact
- appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.

Nettoyage :

Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.

CONTROLE COMPLET

1 fois par an*

Contrôles Manœuvre :

- composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)
- système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)
- fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, antidérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile
- ventilation forcée du local
- éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine

Contrôles Treuil ou Machine :

- groupe de traction dans sa globalité
- ensemble « freins »
- niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur
- graisseurs automatiques
- tension des courroies et anti-patinage
- dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)
- contacts de fin de course haut et bas
- contrôle de la course poulie/frein

Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.

Contrôles Gaine

- fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation
- éclairage
- fonctionnement du boîtier d'inspection
- arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)
- poulies et dispositifs de fin de course
- parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)
- amortisseurs en fosse
- électrification

Contrôles Portes Palières

Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.

Contrôles Porte Cabine

- éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)
- éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)
- éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),
- composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques.

Contrôles Signalisation

- boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

- Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
- Le contrôle du groupe moteur,
- Le contrôle du système de transmission mécanique,
- Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
- Le contrôle des boîtes à boutons,
- Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
- Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
- Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

| Module Sécurité | Module Inspection |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique ... | <p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion |

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence